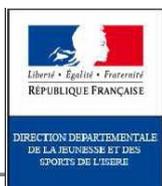


LE FOOTBALL A L'ECOLE - CYCLE 3



Sommaire

Quel football à l'école ?	3
1. Pourquoi le football à l'école ?	4
a. Les programmes	4
b. Le socle commun	4
2. Le projet football à l'école	5
a. Le projet interdisciplinaire	5
b. Le 2 ^{ème} palier du socle commun	6
3. La démarche pédagogique	7
a. L'organisation de cycles	7
b. Le contenu des séances (exemple de séances)	7
4. L'évaluation	12
a. La situation de référence, comportements attendus.....	12
5. Modalité d'organisation	13
a. L'organisation administrative	13
b. L'équipement et matériel nécessaire à l'activité.....	13
Annexes	14



Quel football à l'école ?

Les idées reçues :

Lorsque l'on interroge les enseignants au sujet du football, voici les réponses le plus souvent obtenues :

⇒ « *Le football est une activité largement pratiquée par les élèves en club* ».

Effectivement, le football est un sport pratiqué par de nombreux élèves en club, mais les objectifs et compétences développés à l'école sont différents de ceux pratiqués dans une association. L'esprit de compétition est absent à l'école. Dans le cadre scolaire, il s'agit, par la pratique de l'activité football, de développer les capacités motrices de l'élève, de prendre soin de sa santé et de changer, par sa coopération avec l'autre, ses relations avec ses camarades. Le football s'inscrit dans le cadre d'une programmation équilibrée de l'E.P.S. à l'école sur le cycle 3.

⇒ « *Les enfants jouent déjà beaucoup au football lors des récréations* ».

Oui, mais selon leurs propres règles qui sont celles de la loi du plus fort et dans un cadre qu'ils se sont fixés eux-mêmes. Il ne s'agit pas d'une activité football mais d'une forme de jeu avec un ballon qui ne correspond pas à une pratique sociale de référence type football. La pratique de cette activité à l'école fait partie d'une programmation réfléchie avec une entrée par les compétences. Il s'agit de la compétence spécifique des programmes 2008 : « *coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement* » et plus précisément de la partie « *jeux sportifs collectifs (type...football) : coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre)* »

⇒ « *Le football donne le mauvais exemple* »

De quel football parle t-on ? Du football professionnel, très médiatisé et en proie à de nombreuses dérives. Mais si le nombre de professionnels représente environ 1000 joueurs dans l'hexagone, le nombre de licenciés est de 2, 3 millions. Sans cautionner les écarts constatés et bien évidemment condamnables du monde professionnel, il apparaît, compte tenu de ces données, que nous parlons constamment de faits qui concernent ... 0,04 % du nombre de pratiquants... Ne pas considérer le football à l'école sous prétexte que ce sport véhicule des effets néfastes ne revient-il pas à éviter de faire réfléchir l'élève sur ces pratiques et à les cautionner finalement en les censurant ? A contrario, un cycle football à l'école, qui passe par une éducation motrice mais aussi citoyenne et responsable des élèves peut permettre de faire réfléchir les futurs citoyens de demain sur ce sport populaire et faire évoluer les mentalités.

⇒ « *Le football est un sport de garçons* »

Il s'agit là d'une représentation solidement ancrée dans l'inconscient collectif ; il a été dit la même chose pour le rugby et regardons ce qu'il est advenu aujourd'hui ... Le football peut permettre aux garçons aussi bien qu'aux filles de s'épanouir, par une pratique régulière, dans le cadre d'un projet cohérent, de la même manière. Rien ne justifie que ce sport ne soit pratiqué uniquement par des garçons, évitons les amalgames activité/sexe : sinon les garçons ne pratiqueront jamais la danse et les filles le football et le rugby ! Cantonner l'activité football uniquement aux garçons continue de renforcer cette idée.

Enfin, malgré les compétences reconnues des enseignants, la spécificité de cette activité nécessite des connaissances techniques peut-être relativement méconnues (quelles séances mettre en place ? pourquoi ? comment ? quelle unité d'apprentissage ?). Parfois les enseignants peuvent avoir l'impression que les élèves en savent plus qu'eux sur cette APS. Or, le maître est bien le responsable pédagogique de sa classe et la compétence principale de l'enseignant est sa polyvalence. L'aspect technique peut-être apporté par des intervenants extérieurs agréés dans le cadre de la convention signée entre l'Inspection Académique, la Fédération Française de Football et l'USEP.

1. Pourquoi le football à l'école ?

a. Les programmes

L'activité football fait partie intégrante des programmes de juin 2008 au cycle 3, plus particulièrement dans le développement de la compétence spécifique : « *coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement ...* », dans la partie « *jeux sportifs collectifs (type...football) : coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre)* ». L'activité physique et sportive est, dans ce cadre précis, un moyen qui permet de développer « *les capacités motrices... elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales (respect des règles, respect de soi-même et d'autrui)* ».

b. Le socle commun

L'établissement d'un socle commun des savoirs indispensables répond à une nécessité ressentie depuis plusieurs décennies en raison de la diversification des connaissances. L'article 9 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école en arrête le principe en précisant que « *la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société* ». Le socle commun constitue donc la référence commune, indispensable autour de laquelle seront organisés les enseignements de ce premier niveau de la scolarité obligatoire.

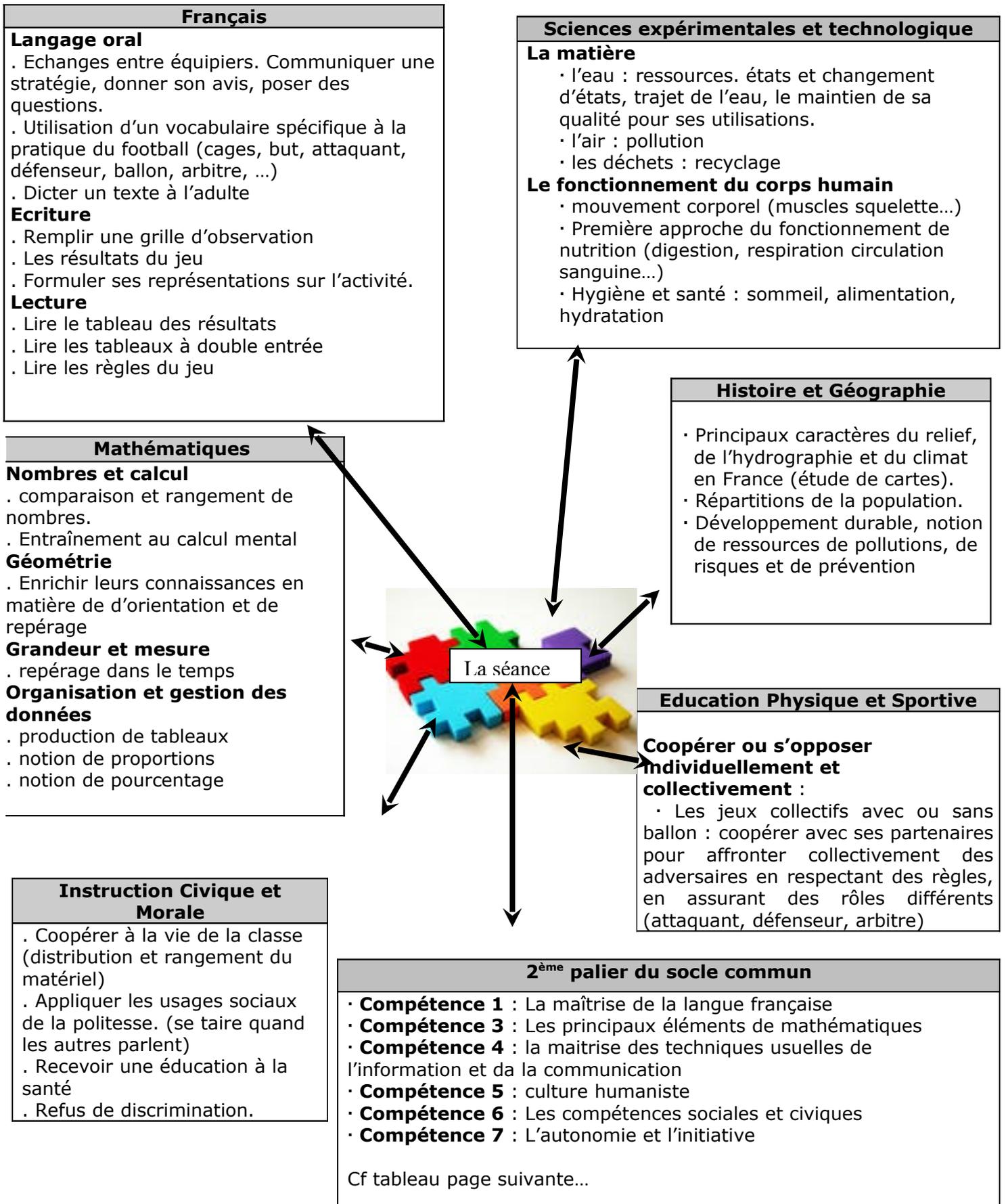
L'enseignant et l'intervenant football favorisent cette approche éducative grâce à l'intégration des acquisitions techniques propres à l'activité football.



2. Le projet football à l'école

3. Le football à l'école peut s'inscrire dans le cadre d'un projet interdisciplinaire. Le projet ci-dessous est donné à titre indicatif et n'a pas de valeur exemplaire. Celui-ci peut se terminer par une rencontre inter - classes ou inter-écoles avec la présentation des projets de chaque classe.

a) Le projet interdisciplinaire



b) Le 2^{ème} palier du socle commun :

Compétence 1 : Maîtrise de la langue française	
<i>Compétences</i>	<i>Exemples</i>
S'exprimer à l'oral comme à l'écrit avec un vocabulaire approprié et précis.	Organiser le projet en classe, schéma des jeux mis en place sur le terrain, utilisation d'un vocabulaire adéquat sur les différents éléments du jeu (règles, ...)
Prendre la parole en respectant le niveau de langue adapté.	Participer lors de la séance football (questions/réponses)
Lire avec aisance un texte (à haute voix, silencieusement).	Lire en classe des consignes des différents ateliers, des règles du jeu.
Comprendre des mots nouveaux et les utiliser à bon escient.	Réutiliser le vocabulaire spécifique de l'activité
Répondre à une question par une phrase complète à l'oral comme à l'écrit.	Elèves impliqués dans l'activité (questions/réponses)
Rédiger un texte d'une quinzaine de lignes.	Faire un bilan écrit de la séance ou du cycle, cahier du footballeur
Compétence 3 : Principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technique	
Ecrire, nommer, comparer et utiliser les nombres entiers.	Compter les points (par rapport au but du jeu)
Utiliser les techniques opératoires des 4 opérations.	Calculer un périmètre, des grandeurs, périmètre et aire du rectangle
Calculer mentalement en utilisant les 4 opérations.	Calcul du périmètre, des grandeurs, périmètre et aire du rectangle
Utiliser la règle, l'équerre et le compas pour vérifier la nature de figures planes usuelles et les construire avec soin et précision.	Tracer les différents espaces de jeu avec précision (tour du/des terrain(s), rond central, ...)
Utiliser les unités de mesure usuelles.	Lire des distances, des temps de jeu.
Pratiquer une démarche d'investigation : savoir observer, questionner.	Questionner (pourquoi ce jeu ?), répondre en fonction de ce qui a été observé lors de l'activité.
Compétence 4 : Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication	
Utiliser l'outil informatique pour s'informer, se documenter, présenter un travail.	Rechercher des informations sur l'histoire du football, sur l'eau (projet interdisciplinaire), ...
Utiliser l'outil informatique pour communiquer.	Echange interclasses et/ou inter-écoles sur le cycle foot et sur le thème de l'eau
Compétence 5 : Culture humaniste	
<i>Compétences</i>	<i>Exemples</i>
Connaître quelques éléments culturels d'un autre pays.	Découvrir d'autres pays lors d'une compétition (coupe d'Europe,...)
Compétence 6 : Compétences sociales et civiques	
Respecter les autres et notamment appliquer les principes d'égalité des filles et des garçons.	Constituer des équipes mixtes, veiller à l'équité des performances quelque soit le sexe
Respecter les règles de la vie collectives, notamment dans les pratiques sportives.	Gérer le matériel, les différents rôles (joueurs, arbitres, spectateurs)
Prendre part à un dialogue : prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler et justifier un point de vue.	Donner son avis dans les temps d'échange, respecter celui des autres, expliquer ses choix
Coopérer avec un ou plusieurs camarades.	Aider ses camarades pour ranger le matériel, s'organiser dans les équipes
Faire quelques gestes de premiers secours.	Connaître le comportement à adopter pour les traumatismes et les saignements
Compétence 7 : Autonomie et initiative	
Respecter des consignes simples en autonomie	Effectuer les consignes données et les gérer dans le temps,
Montrer une certaine persévérance dans toutes les activités	Gérer un atelier tournant
Commencer à savoir s'auto-évaluer dans des situations simples	Savoir dire ce qui a été correctement réalisé et pourquoi
S'impliquer dans un projet individuel ou collectif	Echanger sur des objectifs fixés pour chaque séance
Se respecter en respectant les principales règles d'hygiène de vie	Boire avant, pendant et après l'activité, gérer son hygiène en fonction des efforts fournis.

3. La démarche pédagogique



Une séance...



Garçons et filles en situation de jeu...



La passation des consignes...



Une rencontre sportive...

a) Organisation de cycles.

Cette activité est un levier pour les apprentissages. Elle prend tout son sens auprès des élèves car elle mobilise des émotions et implique pleinement les enfants. C'est une activité ludique qui permet à tous les élèves, quelque soit leur niveau, de progresser en intégrant la notion de plaisir.

L'activité sera organisée par cycle de 10 à 12 séances d'une 1h00. Dans ces 10 à 12 séances la deuxième et la dernière seront réservées à une évaluation diagnostic d'entrée et de fin de séquence. Pour commencer l'unité d'apprentissage, une ou deux situations d'entrée dans l'activité seront effectuées.

Au préalable lors d'une réunion, le projet football sera mis en place selon les spécificités locales. L'intervenant extérieur, apportera ses compétences spécifiques à l'enseignant, responsable pédagogique de la classe. La complémentarité de l'équipe pédagogique (professeur des écoles / intervenant foot) doit permettre d'optimiser la qualité de l'enseignement.

b) Contenu des séances.

Les séances aborderont trois grands domaines :

- 1- La construction de la cible.
- 2- La Construction de l'adversaire (notion d'évitement / d'affrontement)
- 3- La construction du partenaire (notion de coopération)

Les séances sont découpées en trois parties :

- 1- Jeu libre (effectif réduit)
- 2- Situation d'apprentissage (perception, analyse, compréhension, choix...)
- 3- Situation d'apprentissage au plan moteur.

L'apprentissage des élèves relève de 3 rôles différents :

- 1- JOUEUR (ATTAQUANT - DEFENSEUR)
- 2- ARBITRE
- 3- OBSERVATEUR

Exemples de séances liées à un projet sur l'eau Construction de la cible puis de l'adversaire

Séance « foot école ». Cycle 3



Plan de la séance: (1h00)

1°- Jeu libre 4 c4 ou 5 c 5.

2°- Construction de la cible
« remplir sa maison ».

Pause « récré »

3°- Construction de l'adversaire
« défendre et attaquer 2 buts - éviter la pollution»

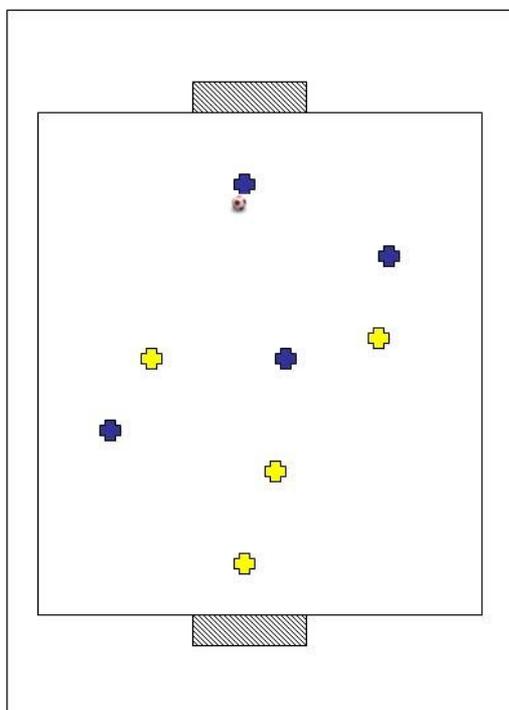
4°- Retour au calme + bilan + rangement. (5min)



1

« Quoi de plus sérieux que le jeu pour l'enfant »

Séance « foot école ».
Jeu libre 4 c 4 ou 5 c 5 maximum.



2

« jeu libre »

Organisation:

Sur un terrain de 20 x 30m.

On joue 4 c 4 ou 5 c 5 avec ou sans GDB

But du jeu:

-1 but = 1 point

Règle du jeu:

-jeu libre

-Règle du football (NB: pas de HJ)

Temps de jeu: 3 séquences de 4 minutes.

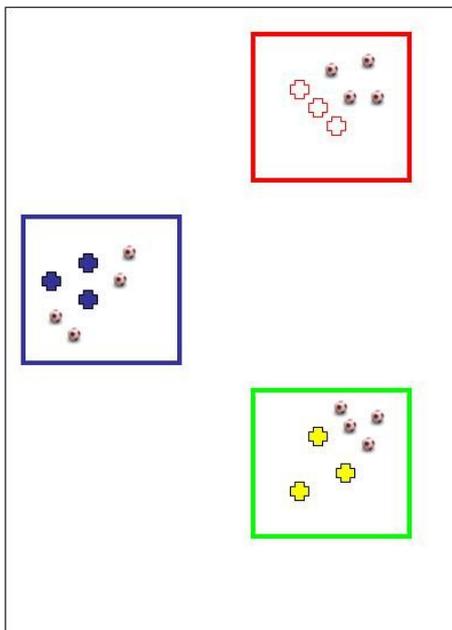
Variantes:

-Mettre des contraintes certains joueurs (développer la perception et les autres aspects de la psychomotricité).

-Mettre des contraintes en fonction du niveau des joueurs

Séance « foot école ».
Thème: construction de la cible.

REEMPLIR SA MAISON



Organisation:

Les maisons 4 x 4m. Espacées de 10 m
Au moins 1 ballon / joueur.

But du jeu:

-les voleurs doivent prendre les réserves d'eau (ballon) dans les maisons des adversaires, pour les ramener dans la maison.
-l'équipe qui a le plus d'eau(ballons) à gagnée!...

Règle du jeu:

-on joue à la mains.
-on ramène une seule réserve (ballon) à la fois.
-on s'arrête où on est à la fin du jeu.

Temps de jeu: séquence de 1'30 à 2 minutes.

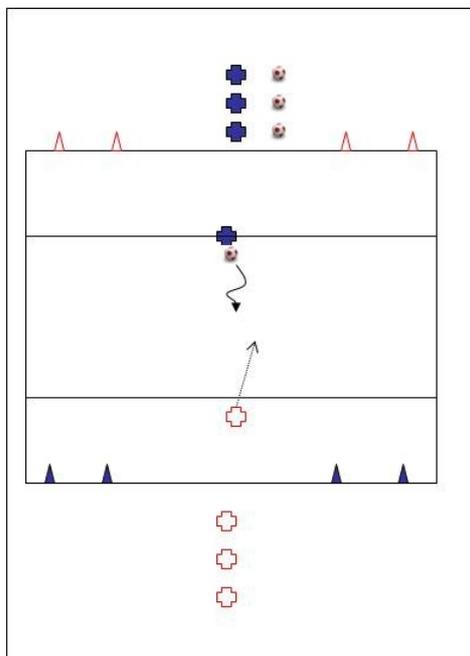
Variantes:

-Jeu au pied.
-Mettre des obstacles sur le parcours... (station de contrôle de l'eau, passage obligatoire avant de rentrer l'eau dans sa maison)

Rq: l'histoire est intéressante avec les très jeunes!...

Séance « foot école ».
Thème: Construction de l'adversaire.

EVITER LA POLLUTION



Organisation:

Sur un terrain de 15 x 20m.
(Zones d'attaques = 5m)
On joue 1 c 1

But du jeu:

-les attaquants (traitement) doivent marquer dans une des deux cages adverses.
-les défenseurs (microbes) prendre le ballon aux attaquants et à leur tour aller marquer dans un des deux buts adverses

Règle du jeu:

-Être dans la zone d'attaque pour marquer. (pas de tir de loin!!!) – les produits coûtent cher,... il ne faut pas les gaspiller!!!...)

Temps de jeu: séquence 15" avec le ballon
séquence 5" sans le ballon

Variantes:

-Jeu à la mains les microbes doivent alors toucher les produits de traitement.

Exemple de séances liées à un projet sur l'eau Construction du partenaire

Séance « foot école ». Cycle 3

15



Plan de la séance: (1h15)

1°- Jeu libre 4 c 4 ou 5 c 5. (10 min)

2°- Construction du partenaire
« jeu des portes – éviter les bactéries »

Pause « récré » (5min)

3°- Conduire et passer
« l'échangeur d'eau » (10 min)

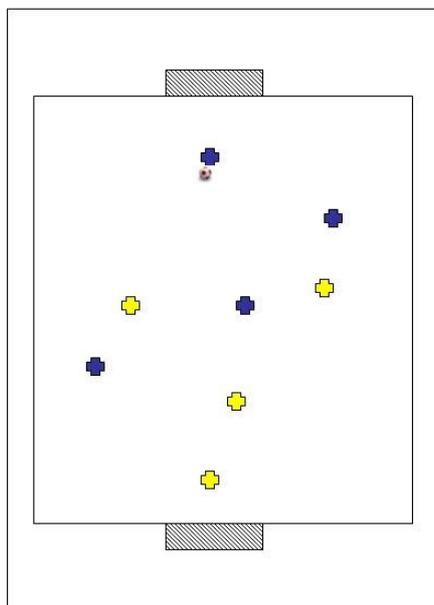
4°- Retour au calme + bilan + rangement. (5min)



« S'il fallait parler de bonheur à un enfant, je ne lui expliquerais pas. Je lui offrirais simplement un ballon pour qu'il joue » Dorothea Sölle.

Séance « foot école ».
Jeu libre 4 c 4 ou 5 c 5 maximum.

16



« jeu libre »

Organisation:

Sur un terrain de 20 x 30m.

On joue 4 c 4 ou 5 c 5 avec ou sans GDB

But du jeu:

-1 but = 1 point

Règle du jeu:

-jeu libre

-Règle du football (NB: pas de HJ)

Temps de jeu: 3 séquences de 4 minutes.

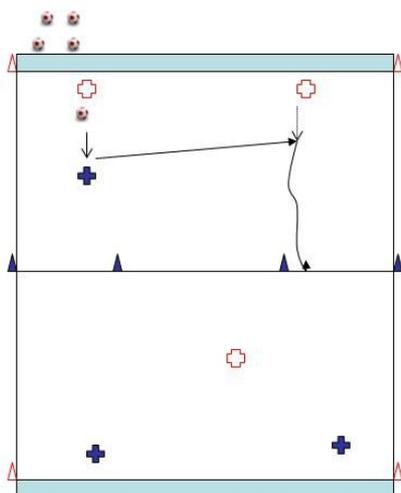
Variantes:

-Mettre des contraintes certains joueurs (développer la perception et les autres aspects de la psychomotricité).

-Mettre des contraintes en fonction du niveau des joueurs

Séance « foot école ».

Thème: Construction du partenaire. « EVITER LES BACTERIES »



Organisation:

Sur un terrain de 35 x 15m.

On joue 2 c 1.

But du jeu:

-passer avec le ballon dans une des deux portes de côtés = 1 point (pour les deux attaquants).

-Récupérer le ballon et aplatir dans la zone = 1 point (pour le défenseur).

Règles du jeu:

-Jeu avec les mains

-passes vers l'avant interdite.

Temps de jeu: 10 secondes par passage.

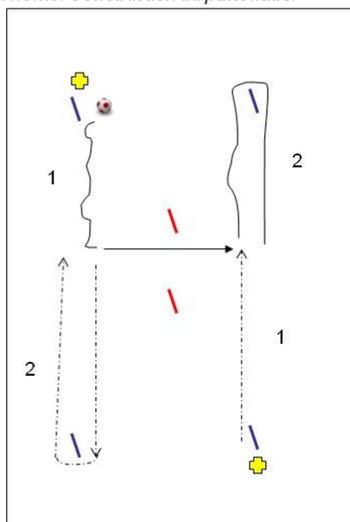
Variantes:

- Récupération du ballon en touchant le porteur

-Jeu avec les pieds.

Séance « foot école ».

Thème: Construction du partenaire.



« L'ECHANGEUR D'EAU »

Terrain: 2 plots espacés 20m

Nombre de joueur: 2 joueurs.

But: Faire le plus d'échanges possibles, en respectant la règle. (Challenge entre les différentes manches)

Règles:

-Conduites de balles + passes + courses sans ballon.

Temps de jeu: séquence(s) de 45 secondes.

Variantes:

-Surfaces de contacts.

-pieds

Remarque: Jeu qui développe aussi: la perception, la dissociation segmentaire, le volume de manipulation du ballon, les calculs optico-moteurs, les déplacements avec et sans ballon.

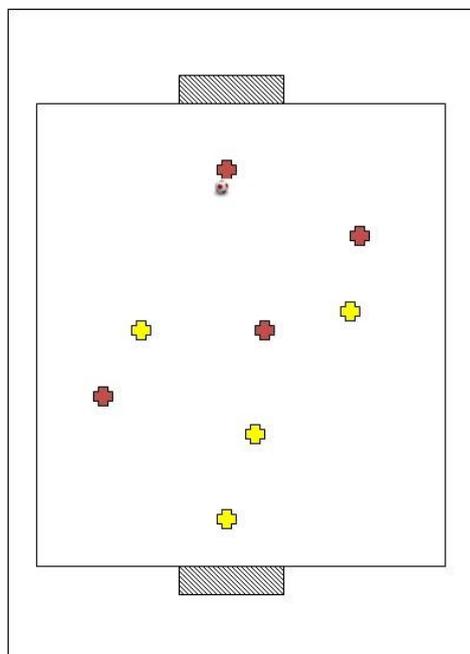
4. L'évaluation

a) La situation de référence

Séance « foot école ».
Jeu libre 3 c 3 ou 5 c 5 maximum.

évaluation diagnostique

1



« jeu libre »

Organisation:

Sur un terrain de 20 x 30m.

On joue 3 c 3 4 c 4 ou 5 c 5 avec ou sans GDB

But du jeu:

-1 but = 1 point

Règle du jeu:

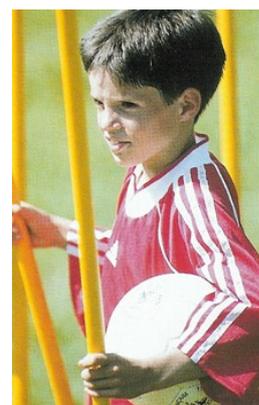
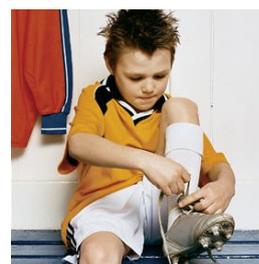
-jeu libre

-Règle du football (NB: pas de HJ)

Temps de jeu: 3 séquences de 4 minutes.

Objectifs:

Faire évaluer par les enfants la prestation de leurs coéquipiers. L'observation, va permettre aux enseignants (PE + intervenant), d'établir un programme de travail avec les enfants.



Comportements attendus d'un point de vue :

➤ Moteur

Au plan individuel

Porteur de balle :

- est capable de contrôler un ballon
- est capable d'effectuer une passe
- est capable d'effectuer un tir
- est capable d'effectuer un enchaînement (contrôle + passe, contrôle + tir, contrôle + dribble)

Non porteur de balle :

Attaquant

- se rend disponible pour le porteur

Défenseur

- se met en barrage
- protège la cible
- récupère le ballon

➤ **Du comportement :**

- S'implique dans un projet collectif
- Coopère à la vie de la classe : distribue et range le matériel
- Applique les usages sociaux : se tait quand les autres parlent

➤ **Du respect des règles :**

- Connaît les règles du jeu
- Connaît les règles de sécurité
- Respecte les règles du jeu

➤ **De l'arbitrage :**

- Fait appliquer les règles du jeu

Au plan collectif

L'équipe a le ballon

- Les joueurs coopèrent pour faire progresser le ballon

L'équipe n'a pas le ballon

- Les joueurs coopèrent pour s'opposer à la progression du ballon

5. Modalités pour l'organisation

La responsabilité pédagogique de l'organisation des activités scolaires incombe à l'enseignant titulaire de la classe ou à celui de ses collègues nommément désigné dans le cadre d'un échange de services ou d'un remplacement. Il en assume la responsabilité permanente.

a) L'organisation administrative

Pour les enseignants qui désirent se faire aider par un technicien fédéral agréé, il conviendra de respecter :

- La convention signée le **9 octobre 2009** entre l'Inspection Académique, l'USEP et le District de l'Isère de Football qui rappelle le cadre de fonctionnement de l'activité ;
cf. http://www.ac-grenoble.fr/eps1/rubrique.php3?id_rubrique=83
- L'annexe à la convention est à remplir avant le début des séances.
- Provoquer une rencontre entre les différents signataires de la convention.
- Une réunion préparatoire au module d'apprentissage sera programmée avant le début des séances. Elle réunira les différents signataires de la convention, et intervenants extérieurs.
- Pour connaître la liste des intervenants extérieurs, option football se référer au CPC de la circonscription.

b) l'équipement et matériel nécessaire à l'activité

Pour les séances « foot à l'école » il faut que les enfants amènent :

- Une paire de chaussures type « tennis ».
- Une tenue de sport : survêtement ou short
- Une bouteille d'eau.
- Un casquette ou bob (temps chaud)
- Bonnet et gant (temps froid)

Ce document, destiné à évoluer, souligne la contribution de l'activité football à la construction des compétences et des connaissances du socle commun.



ANNEXES



CONVENTION POUR L'ACTIVITE FOOTBALL A L'ECOLE

ENTRE

L'Inspectrice d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale
Le Président du Comité Départemental U.S.E.P de l'Isère
Le Président du District de l'Isère de Football

Il est convenu :

il est conclu une convention relative à la participation d'intervenants de la fédération française de football, aux activités d'enseignement dans les écoles élémentaires, conformément à la circulaire n° 92-196 du 3 juillet

1992 modifié (Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires).

Cette convention vise à établir et favoriser les contacts entre l'école (temps scolaire d'accompagnement et/ou temps scolaire d'enseignement), l'U.S.E.P. et le district de l'Isère de football (avec l'ensemble de ses clubs), à déterminer leurs rôles et responsabilités respectives afin d'aider les enseignants d'école dans leur enseignement de l'E.P.S, ainsi que les animateurs des activités péri-éducatives dans les actions qui prolongent et amplifient les enseignements de l'école.

L'U.S.E.P, en tant que mouvement pédagogique et fédération sportive scolaire habilitée par le ministère de l'Éducation Nationale, parce qu'il représente un lien privilégié entre le milieu scolaire et le milieu associatif, constitue un partenaire essentiel de la convention.

PREAMBULE

L'école primaire est le lieu où tous les élèves, sous la responsabilité de leurs enseignants, doivent acquérir,

dans le cadre de leurs séances régulières d'E.P.S, les compétences permettant :

- de développer leurs capacités organiques et motrices
- de s'approprier les éléments de la culture moderne
- de gérer leur santé et leur sécurité
- d'être plus autonome et responsable

Le football, en tant que pratique sportive, éducative et culturelle, peut contribuer à la construction de ces compétences.

Les signataires s'engagent à prendre en compte les situations de handicap en conformité avec la convention

entre le ministère de l'Éducation nationale, la Fédération Française Handisport, la Fédération française du sport adapté, l'UNSS et l'USEP du 12 décembre 2008.

Article 1 :

L'Inspection Académique, l'U.S.E.P et le District de l'Isère de football s'engagent, dans le respect de leurs spécificités et de leurs champs d'intervention, à établir une réelle coopération au service de l'éducation des

enfants, par le moyen d'une concertation régulière et la mise en place d'actions coordonnées dans les domaines de l'enseignement de l'E.P.S, de l'animation sportive, de la réflexion pédagogique et de la formation.

Article 2 :

Parmi les activités physiques et sportives figurant dans les différents domaines d'action, le football peut être utilisé par les enseignants pour atteindre les objectifs de l'E.P.S et faire acquérir aux élèves les compétences définies dans les programmes de l'école primaire.

Article 3 :

Pour favoriser cet enseignement dans de bonnes conditions d'efficacité, l'U.S.E.P et le District de l'Isère de football se sont associés pour apporter une aide aux écoles en permettant la mise à disposition de matériel et d'installation.

Dans le cadre de la réglementation actuelle concernant l'intervention de personnels extérieurs à l'école, les enseignants pourront, en tant que de besoin, solliciter des aides techniques ponctuelles auprès de cadres qualifiés de la Fédération Française de Football ou de ses organes déconcentrés.

Cette convention permet la mise à disposition par le district ou les clubs, d'intervenants, dans le respect des annexes figurant à la présente convention, précisant les modalités.

Article 4 :

L'Inspection Académique organisera, selon des modalités à définir (demi-journées, journées, stages), des actions de formation en faveur des enseignants impliqués dans des projets, afin de répondre à leurs besoins et d'augmenter leurs compétences. Les cadres techniques désignés par les instances fédérales pourront être associés à ces formations.

Dans ce cadre la fédération française de football pourra diffuser des documents pédagogiques validés par l'inspection académique.

L'U.S.E.P pourra également faire appel aux formateurs du district de l'Isère de football et de l'Education Nationale pour la formation de ses animateurs.

Article 5 :

L'U.S.E.P apporte sa contribution à la préparation et à la mise en oeuvre de rencontres sportives en football. Elle propose :

- le contenu pédagogique des rencontres.
- les outils d'organisation.
- les formes de rencontre.
- le prêt du matériel pour les écoles affiliées.

Article 6 :

Les signataires s'engagent à respecter et à faire respecter les principes essentiels de l'institution scolaire et notamment celui de la responsabilité d'enseignement du maître polyvalent figurant à l'annexe de la présente convention.

Article 7 :

Le suivi des actions menées (au niveau départemental ou local) en application de la présente convention, sera assuré par un groupe constitué paritairement de représentants de chacune des institutions concernées et placé sous la responsabilité de l'Inspectrice d'Académie.

Article 8 :

Dans le cadre de la convention, les partenaires s'engagent à ne communiquer avec les médias qu'ensemble ou qu'après que l'action de communication ait reçu l'aval de tous.

Article 9 :

La convention est adjointe de 3 annexes et comprend 8 pages.

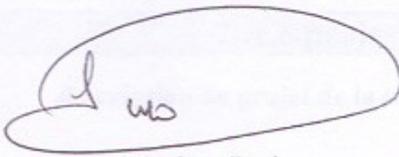
Article 10 :

La présente convention prendra effet à la date de sa signature jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008-2009. Elle est renouvelable annuellement par reconduction expresse dans la limite de trois ans.

Fait à Grenoble le 9 octobre 2009

L'Inspectrice d'Académie
Directrice des services départementaux
de l'Education Nationale de l'Isère

Le Président du District
de l'Isère de Football



Monique Lesko



Michel Muffat-Joly

Le Président du Comité
Départemental U.S.E.P de l'Isère

Lu et pris connaissance



Frédérique Tognarelli

I.e directeur

un exemplaire du document est remis à chaque signataire

1- Les partenaires

Les intervenants mis à disposition par l'organisme

Nom	Prénom	N° d'agrément Éducation nationale

→ Si nécessaire rajouter un feuillet

École

identification coordonnées :

2- Le projet pédagogique de la classe (des classes)

- **description du projet de la classe (des classes)**
- **objectifs d'apprentissage visés**

3- Le pilotage et le suivi des actions

La circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 précise l'obligation d'une concertation entre l'enseignant et l'intervenant extérieur.

- **modalités d'organisation de la concertation entre l' (les) enseignant(s) et l'intervenant :**
- **dispositifs d'organisation prévus** (organisation de la classe : groupes, ateliers..., rôle de l'enseignant, de l'intervenant...)
- **organisation de la sécurité :** taux d'encadrement, consignes à observer, conduite à tenir en cas d'accident.....

ANNEXE 2 : PRINCIPES DE L'INSTITUTION SCOLAIRE

· Mise en oeuvre :

- Les interventions ont lieu dans des activités développées par le maître qui s'intègrent nécessairement au projet pédagogique de la classe qui est lui-même la traduction des objectifs du projet d'école. Ces derniers seront précisés par des annexes propres à chacune des écoles d'intervention.
- L'école doit développer des apprentissages moteurs. Le football, en confrontant les élèves à des situations inédites y contribue. L'école n'a pas, pour autant, la mission de sélectionner les futurs adhérents des clubs sportifs ; rejoindre une association relève du choix personnel de l'enfant ; l'école lui donne les moyens de ses choix ;
- L'intervention pédagogique doit privilégier l'aspect transversal de la construction par les élèves des connaissances, capacités et des attitudes liées à la pratique en lien avec le socle de connaissances et de compétences. Elle contribue à l'éducation à la santé et à l'éducation à la sécurité. Elle doit également privilégier une approche centrée sur le développement de la responsabilité et de l'autonomie, ainsi que l'implication effective de tous les élèves dans plusieurs rôles (joueur, arbitre, observateur, organisateur, spectateur...). C'est pourquoi le maître de la classe ne doit jamais concéder son enseignement de l'E.P.S ;
- L'intervention ne concernera que des classes du cycle 3. Elle sera toujours précédée d'une réunion au cours de laquelle les objectifs, les modalités et le contenu de l'enseignement seront discutés et arrêtés avec les maîtres. La durée des unités d'apprentissage tendra vers un minimum de 6 séances ;
- Les documents pédagogiques : le football à L'école (collection essai de réponse) et le document élaboré dans le département (Foot : sport, santé, environnement) sera la référence commune des partenaires de la convention; il conviendra d'en respecter les principes conditionnant la qualité et la cohérence des apprentissages ;
- Toute rencontre réalisée dans le cadre de cette convention sera intitulée rencontre USEP.

· Rôle de l'enseignant :

- La responsabilité pédagogique de l'organisation des activités scolaires incombe à l'enseignant titulaire de la classe ou à celui de ses collègues nommément désigné dans le cadre d'un échange de services ou d'un remplacement. Il en assume la responsabilité permanente. Le maître, quand il prend en charge l'un des groupes nécessités par l'organisation ou quand il assure la coordination de l'ensemble du dispositif, se trouve déchargé de la surveillance des groupes confiés aux intervenants extérieurs sous réserve que :
 - le maître, par sa présence et son action, assume de façon permanente la responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en oeuvre des activités scolaires,
 - le maître sache constamment où sont tous ses élèves,
 - les intervenants extérieurs aient été régulièrement autorisés ou agréés conformément à la réglementation en vigueur,
 - les intervenants extérieurs soient placés sous l'autorité du maître.

· Rôle des intervenants extérieurs :

- Les intervenants extérieurs apportent un éclairage technique ou une autre forme d'approche qui enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages conduits par l'enseignant de la classe. Ils ne se substituent pas à lui.

➤ Pour leurs interventions, les personnels de l'organisme sont associés aux différents moments concernés par l'activité encadrée : préparation, déroulement, évaluation tant de l'action pédagogique que des élèves, selon les modalités définies dans les annexes évoquées à l'article 2.

➤ Dans leurs interventions, les personnels de l'organisme peuvent prendre des initiatives, dès l'instant qu'elles s'inscrivent dans le cadre strict de leurs fonctions. Le rôle de ces intervenants spécialisés qui ont une qualification reconnue ne peut se borner à l'exécution passive des instructions des enseignants.

· Conditions de sécurité – Responsabilités :

Les conditions de sécurité sont définies avec précision par l'enseignant dans le cadre de l'organisation générale qu'il a préalablement adoptée et communiquée aux intervenants extérieurs conformément au bulletin officiel n° 7 du 23 septembre 1999.

Si la classe fonctionne en un seul groupe, l'enseignant assure le contrôle effectif de son déroulement.

Par contre, si les élèves sont répartis en groupes dispersés, l'enseignant qui n'a en charge aucun groupe en particulier procède au contrôle successif du déroulement de la séance dans les différents groupes et à la coordination de l'ensemble. Si l'enseignant a en charge directement l'un des groupes, il n'a pas à assurer le contrôle du déroulement de la séance ; son action consiste à définir préalablement l'organisation générale de l'activité avec une répartition précise des tâches et à procéder a posteriori à son évaluation.

Dans tous les cas, il appartient à l'enseignant, s'il est à même de constater que les conditions de sécurité ne sont manifestement plus réunies, de suspendre ou d'interrompre immédiatement l'activité. Le maître informe, ensuite, sans délai, sous couvert du directeur, l'inspecteur de l'Éducation nationale de la mesure prise.

Lorsqu'un intervenant extérieur se voit confier l'encadrement d'un groupe d'élèves, c'est à lui de prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour assurer la sécurité des élèves, dans le cadre de l'organisation générale arrêtée par l'enseignant répondant aux exigences définies par les textes réglementaires de l'Éducation nationale.

La responsabilité d'un intervenant extérieur peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève.

S'agissant de l'action en réparation, sa responsabilité est garantie par son employeur selon les règles habituelles du droit.

Il en est de même en cas d'accident ou de dommage corporel subi par l'intervenant.

ANNEXE 3 : CONDITIONS D'EXERCICE

· Tous les intervenants doivent être préalablement agréés par l'inspecteur d'académie avant d'exercer leur activité.

Dans tous les cas, ces personnels doivent être autorisés par le directeur de l'école d'exercice pour participer à l'encadrement d'activités scolaires.

L'intervention peut être suspendue par l'inspecteur d'Académie dès lors que les règles de l'Éducation nationale ne sont pas respectées.

· Parmi les intervenants sollicités pour participer à l'enseignement sur le temps scolaire, il convient de distinguer les rémunérés (salariés de droit privé de la FFF, emplois jeunes, aides éducateurs...) et les bénévoles (animateurs USEP, éducateurs de clubs, parents...).

- L'agrément des intervenants rémunérés est soumis à la possession :

* du B.E.E.S football ou BP JEPS option football.

* ou du certificat de pré qualification de la spécialité, sous l'autorité d'un tuteur, sous réserve de l'existence d'une convention entre l'organisme de formation et l'inspection académique de l'Isère.

Il devra **également** fournir une attestation délivrée par le district de football (faisant état d'une expérience reconnue dans l'animation de groupes d'enfants de la tranche d'âge concernée) et obtenir l'avis d'une commission organisée par l'Inspecteur d'Académie.

- Les intervenants bénévoles doivent posséder :

* le diplôme d'initiateur 2

Il devra **également** fournir une attestation délivrée par le district de football (faisant état d'une expérience reconnue dans l'animation de groupes d'enfants de la tranche d'âge concernée). L'agrément leur est accordé au regard de ces conditions sous réserve d'une vérification de qualification résultant de la participation à un stage spécifique et/ou à des journées d'information.

· La personne habilitée à enseigner pendant le temps scolaire est de ce fait agréée pour aider l'enseignant à organiser son activité lors d'une sortie occasionnelle (rencontre).

· L'agrément est renouvelable chaque année par tacite reconduction. Il peut être suspendu ou retiré à tout moment dès lors que le justifie les règles de l'éducation nationale.

Equipe de rédaction

Pour l'Inspection Académique de l'Isère

Jean Michel Guilhermet (Conseiller Pédagogique Départemental EPS)
François Villebrun (Conseiller Pédagogique EPS)

Pour le District de l'Isère de Football

L'équipe Technique Départementale :

Rodolphe Virieux (Educateur sportif)
David Cazanove (Educateur sportif)
Fabien Dupuy (Conseiller Départemental du Football d'Animation)
Sous la direction de :
Mr Michel Muffat-Joly (Président du District de l'Isère)
Mr Thomas Bartolini (Conseiller Technique Départemental)

« Le football à l'école »

Cet ouvrage est le résultat d'une collaboration
Entre l'Inspection Académique de l'Isère et
Le District de l'Isère de Football.

<http://ia38.ac-grenoble.fr>

<http://isère.fff.fr>